

المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC



Direction des Etudes et des  
Prévisions financières



Rabat, le 12 juin 2013



مديرية الدراسات والتوقعات المالية

**Etude : « Valorisation des avantages comparatifs à l'export du secteur agroalimentaire marocain »**

**- Argumentaire de la DEP-**

En réaction à l'article paru dans un quotidien arabophone en date du 12 juin 2013 intitulé « le Ministère de l'Economie et des Finances critique la gestion du secteur agricole » suite à la publication par la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) de l'étude « Valorisation des avantages comparatifs à l'export du secteur agroalimentaire marocain », la DEPF tient à apporter des précisions quant aux messages erronés véhiculés par cet article qui risque de créer une confusion chez les lecteurs quant aux véritables conclusions de l'étude précitée. En effet, cet article qui attribue, notamment, les contre-performances du secteur agroalimentaire aux faibles effets du Plan Maroc Vert (PMV) occulte une réalité bien précisée dans le cadre de l'étude qui s'est basée sur une analyse structurelle couvrant la période 1990-2010 coïncidant à peine avec le lancement du PMV en 2008 et qui couvre la période 2009-2020. L'étude a examiné les contraintes structurelles du secteur et ses avantages comparatifs sur la base de l'analyse 1990-2010 en mettant bien l'accent sur l'apport important de la stratégie Plan Maroc Vert qui vise, justement, à lever ces contraintes et tirer plein profit des avantages comparatifs indéniables du Maroc.

En effet, l'étude de la DEPF a précisé que bien que les effets de la crise mondiale et en particulier, au niveau de l'Europe, principal client du Maroc pour les produits agroalimentaires, ainsi que des conditions climatiques extrêmes (inondations, vague de froid), ont contrarié ces dernières années les performances des exportations agroalimentaires marocaines, celles-ci recèlent des perspectives favorables avec d'énormes opportunités en relation, notamment, avec les avantages comparatifs importants dont bénéficie le Maroc comparativement à ses principaux concurrents méditerranéens.

L'étude a également précisé que, pour le Maroc, la configuration de la spécialisation à l'exportation, telle que déterminée à travers l'utilisation de l'indicateur Avantages Comparatifs Révélés (ACR) sur la période 1990-2010, montre que le secteur agroalimentaire<sup>1</sup> a un avantage comparatif par rapport à ses principaux concurrents méditerranéens. Aussi bien pour les fruits et légumes frais que transformés, qui constituent un domaine de forte concurrence entre les principaux pays méditerranéens. Le Maroc a enregistré au cours de la même période des ACR élevés par rapport à ces pays.

L'étude a rappelé qu'afin de tirer profit de ces avantages comparatifs dont bénéficient les exportations agroalimentaires marocaines, ce secteur a été au centre de la stratégie agricole Plan Maroc Vert lancée en 2008 qui a mis en place un ensemble d'actions stratégiques visant l'adaptation de l'offre exportable aux nouvelles données du contexte international ainsi que la promotion de ces exportations.

<sup>1</sup> Hors produits de la pêche.

المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Economie et des Finances  
**Direction des Etudes et des  
Prévisions financières**



*Rabat, le 12 juin 2013*



وزارة الاقتصاد والمالية  
مديرية الدراسات والتوقعات المالية

Ces actions consistent, en premier lieu à renforcer la production destinée à l'export en mettant en place des contrats-programmes qui ambitionnent de restructurer l'ensemble des chaînes de valeurs des filières exportatrices à travers notamment une meilleure organisation des acteurs dans le cadre d'interprofessions structurées.

En termes de valorisation de la production, et en vue d'offrir un cadre approprié pour l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur, le Plan Maroc Vert a prévu pour la période 2009-2015 la mise en place de six agropoles dans les principales régions agricoles à savoir les régions de Meknès, de l'Oriental, du Tadla, du Souss, du Haouz et du Gharb. Ces agropoles ont pour principaux objectifs de renforcer la compétitivité des entreprises du secteur agro-alimentaire et d'accroître la valeur ajoutée dans le secteur.

Concernant la promotion des exportations, l'étude a précisé que le Plan Maroc Vert vise, notamment, la diversification et le développement de l'offre exportable agricole à travers, entre autres, l'adaptation de la production nationale aux exigences des marchés extérieurs sur le plan de la normalisation et de la qualité.

Tout en rappelant que l'étude s'est focalisée sur une analyse structurelle 1990-2010, la DEPF a conforté l'importance stratégique du Plan Maroc Vert qui est venu pour faire face aux différentes contraintes soulevées par l'étude, d'exploiter au mieux l'avantage comparatif du secteur et de renforcer sa contribution à la création de richesse au niveau national et territorial, à l'exportation afin de réduire le déficit de notre balance commerciale, à l'emploi...

Cette vision optimiste quant à l'apport incontestable du PMV est confortée par les résultats du secteur à fin 2012 avec l'opérationnalisation du PMV qui commence à produire ses effets structurants sur le secteur avec des perspectives fortement prometteuses pour les années à venir. A juste titre, une nouvelle configuration du secteur agricole durant la période s'étalant entre 2008 et 2012 s'est concrétisée comme en témoigne les indicateurs techniques et économiques du secteur. Ceci est reflété dans l'augmentation du taux d'investissement par employé agricole de plus de 18%, l'augmentation des superficies par un taux de 11%, soit un surplus de 750 000 ha, l'augmentation du taux d'utilisation de la mécanisation agricole de 5 à 6,8 tracteurs pour 1 000 ha, soit une hausse de 36%, l'augmentation de la productivité des principales filières de production avec un taux oscillant entre 6% pour les agrumes et 65% pour les céréales, l'amélioration de la valeur des productions transformées et exportées avec près de 8%, l'amélioration des disponibilités alimentaires par personne de près de 14%, ainsi que la stabilité relative de l'indice des prix des produits alimentaires agricoles qui n'a pas dépassé 13% contre 33% au niveau mondial.

**Contact presse :**

Direction des Etudes et des Prévisions Financières  
Ministère de l'Economie et des Finances – MAROC  
Tel : **(+212) 5 37 67 74 15 / 16**  
Fax : **(+212) 5 37 67 75 33**